



**PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT
2016 - 2020**

**MRC d'ANTOINE-LABELLE
MRC des LAURENTIDES
MRC des PAYS-d'en-HAUT**

*Présentation du 16 février 2016 à Saint-Sauveur
Sommaire des Commentaires de
André Giroux, citoyen*

60, du Domaine-de-la-Marquise
Saint-Sauveur, Qc J0R 1R7
rés 450 227-2641
cel 450 686-1686

A. INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs les commissaires,

D'abord un sincère merci à tous ceux et celles de l'équipe qui ont compilé les données et écrit le projet de PGMR. Pour avoir eu à le faire moi-même, à Laval, il y a quelques années, je sais qu'il s'agit d'un travail absolument colossal qu'il faut souligner à grands traits. Bravo ! Merci aussi pour l'invitation et de me permettre de m'exprimer à ce sujet. Les idées que j'exprime sont le fruit de plus de 32 ans d'action dans ce domaine. Ils pourront plaire à certains et déplaire à d'autres. Mais soyez assurés que je le fais de bonne foi, de façon constructive et sans chercher à en tirer quelque profit personnel que ce soit.

Étant donné le temps restreint dont je dispose, ce qui est absolument normal en pareilles circonstances, je ne pourrai que résumer très succinctement ma pensée. J'invite ceux et celles que le sujet intéresse à consulter le mémoire que la RIDR a eu l'amabilité de publier sur son site, et qui m'a permis d'élaborer un peu plus sur ce sujet qui me tient tant à coeur.

B. UN PEU D'HISTOIRE, LES TENDANCES

À l'annexe A du mémoire, on trouvera un court texte faisant état des principaux événements qui ont marqué l'histoire de la gestion des déchets au Québec, dont les audiences de 1996-1997 et le rapport du BAPE qui fera école : « Déchets d'hier, ressources de demain ». Essentiellement on y recommande **de récupérer le plus possible les ressources et d'avoir recours le moins possible à l'enfouissement et à l'incinération**. Tout, je dis bien tout, part de là !!! Il y a de cela 20 ans.

J'y explique aussi ce qu'est la matière organique, et les types de traitement utilisables, pour n'en retenir que 2, soit le compostage et la biométhanisation.

À cet effet, la tendance qui se dessine nettement en Europe actuellement est la biométhanisation en voie sèche. Les matières reçues à l'usine sont simplement engouffrées dans des silos ou des tunnels, on ferme les portes et, en absence d'air (d'oxygène) la méthanisation débute. Sans apport d'eau. J'en parle longuement dans le mémoire, photos et arguments à l'appui.

C. CONSTATS

Les constats, vous les connaissez mieux que moi. L'équipe de rédaction du projet de PGMR conjoint en a dressé un excellent portrait, dont les principales sont les suivantes :

1. **Un vaste territoire, peu densément peuplé**
2. **De très longues routes de collecte**
3. **Un flot important de saisonniers**
4. **61 % des matières recyclables sont récupérées**
5. **5 % des matières organiques sont récupérées**

et j'en ai ajouté quatre :

1. **Près de la moitié de la population est concentrée dans les 2 plus grandes villes de chaque MRC**
2. **Le lieu d'enfouissement de Rivière-Rouge est situé loin des secteurs plus densément peuplés du sud**
3. **Il existe, hors du territoire, des lieux d'enfouissement et de traitement situés beaucoup plus près des municipalités du sud**
4. **Nous sommes loin d'une approche globale et uniforme, chacun y allant de ses initiatives plus ou moins locales.**

D. NOTRE DÉFI : LES MATIÈRES ORGANIQUES

Au Québec, la collecte des matières recyclables est un véritable succès. Elle permet de valoriser environ 60 % du gisement de ces matières. En 2012 ce sont plus de 800 000 tonnes de matières qui ont été expédiées par les municipalités du Québec vers les centres de tri. Cela s'explique par la volonté des élus et des citoyens bien sûr, mais aussi et peut-être surtout, par le fait que depuis plus de 10 ans c'est plus de 1 milliard de \$ que Éco Entreprises Québec a versé aux municipalités du Québec en guise de compensation pour les coûts de la collecte des matières recyclables. C'est une somme colossale ! Lors de la mise en place de ce régime on pouvait espérer que l'argent ainsi remis aux municipalités du Québec servirait à mettre en oeuvre d'autres programmes de récupération dont celui des matières organiques.

L'idée de mettre en place la collecte et les traitement des matières organiques date du « **Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998 - 2008** » qui exigeait un taux de récupération de 60 % des matières organiques à atteindre en 2008, il y a 8 ans de cela ! Malheureusement, le temps a passé et, force est de constater que dans le territoire de planification des 3 MRC nous nous retrouvons avec un taux anémique de récupération de 5% des matières organiques. Nous ne sommes toutefois pas les seuls, puisque c'est aussi le fait dans plusieurs régions du Québec.

À souligner à grands traits, l'initiative récente (2015) de la Ville de Sainte-Adèle, de la MRC des Pays-d'en-Haut, qui a décidé d'agir et qui a mis en place une réelle collecte à 3 voies ainsi que les initiatives remarquables de la Régie des déchets de la Lièvre qui me semble très proactive en ce domaine.

RECOMMANDATION 1

3 PETITS LIEUX DE TRAITEMENT SERAIENT ADÉQUATS

Étant donné le fait que près de 50 % de la population se concentre dans les 2 plus grandes villes de chaque MRC, et afin de diminuer les parcours entre les lieux de production et les lieux de traitement, je recommande d'implanter non pas un seul gros lieu de traitement de matières organiques (MO) pour l'ensemble du territoire mais plutôt 3 plus petits lieux de traitements des MO aux endroits suivants et selon les capacités approximatives suivantes, à déterminer plus précisément par la suite :

- Dans la région de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge : 5 000 t/an (voir note ci-après)
- Dans la région de Mont-Tremblant et de Ste-Agathe-des-Monts : 12 000 t/an
- Dans la région de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur : 12 000 t/an

Je suis fort agréablement surpris de constater que la RIDL a déjà pris les devants et a formulé une demande de subvention au PTMOBC pour la mise en place à Mont-Laurier d'une usine de compostage en andains retournés d'une capacité de 4 430 tonnes/an acceptant les matières organiques des résidences et des ICI ainsi que les boues de fosses septiques.

RECOMMANDATION 2

DE PETITS CENTRES DE COMPOSTAGE À AIRE OUVERTE SERAIENT ACCEPTABLES

Afin de diminuer les coûts d'implantation et d'opération, et étant donné les faibles quantités à traiter, de petits sites de compostage à aire ouverte, à l'instar de celui qui est envisagé par la Régie des déchets de la Lièvre, seraient selon moi tout à fait adéquats pour chacune des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

RECOMMANDATION 3

EXAMINER LA POSSIBILITÉ D'INSTALLATIONS DE BIOMÉTHANISATION EN VOIE SÈCHE

Étant donné la présence de boues de fosses septiques, l'engouement et la tendance marquée en Europe pour la biométhanisation en voie sèche, et la possibilité d'implanter des installations modestes sur une ferme ou près d'une petite entreprise, qui permettent de produire de l'énergie, je recommande d'étudier sérieusement la possibilité d'implanter ce type d'installation. Il y aurait lieu au minimum de demander à ce sujet l'avis d'un ou d'une experte en ce domaine.

RECOMMANDATION 4

CONTINUER DE PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Étant donné le fait que certains voudront traiter les matières organiques à la maison, ce qui est fort honorable, je recommande de promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique, en précisant toutefois les limites que comportent une telle approche, comme le fait de ne pas pouvoir traiter les aliments qui attirent les animaux et de ne pas pouvoir détruire les graines indésirables par manque de chaleur suffisante.

RECOMMANDATION 5

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT CENTRALISÉ

Étant donné la capacité du traitement centralisé de pouvoir traiter toute la panoplie des matières organiques, dont les boues de fosses septiques, et de produire un compost de bonne qualité exempt de mauvaises herbes, il importe de faire de ce type de traitement le mode de traitement privilégié, sans abandonner ou décourager l'herbicyclage et le compostage domestique pour ceux et celles qui le désirent.

RECOMMANDATION 6

ACCEPTER LES MATIÈRES ORGANIQUES AUX ÉCOCENTRES

Pour toutes sortes de raisons, certains voudront pouvoir se départir de leurs matières organiques sans attendre la prochaine collecte porte-à-porte. On peut penser aux vacanciers, aux villégiateurs, aux visiteurs temporaires, à ceux qui doivent s'absenter soudainement, ou partir en voyage. Il y a lieu que les écocentres acceptent les matières organiques sans frais et selon des horaires conviviaux pour les utilisateurs.

E. OPTIMISATION DES CONTRATS, LIMITATION DES COÛTS

RECOMMANDATION 7

Y ALLER AVEC DE PLUS GROS CONTRATS, DE LONGUE DURÉE, ET DES CHARGES ÉGALES RÉPARTIES SUR 5 JOURS

Il faut définitivement cesser de travailler en solitaire, chacun dans son coin. Au contraire il faut se regrouper. C'est de cette façon que nous pourrions mettre en commun des gisements plus importants qui permettront la mise en place de nos propres installations de traitement.

Pour diminuer les coûts, rien de tel que de plus gros contrats, mieux conçus, permettant des économies d'échelles, avec des charges égales réparties non plus sur 4 jours mais sur 5 jours. Je recommande un seul contrat par MRC. Et les contrats doivent être de longue durée, par exemple 5 ans, ou encore 3 ans renouvelables pour un autre 3 ans avec des clauses d'indexation claires dès le départ.

RECOMMANDATION 8

Y ALLER AVEC DES CONTRATS DE COLLECTE QUI ENGLOBENT LES 3 MATIÈRES

Afin d'augmenter l'importance des contrats il y a lieu d'aller en appel d'offres pour l'ensemble des collectes des 3 matières à savoir, les ordures, les matières recyclables et les matières organiques.

RECOMMANDATION 9

NE PAS HÉSITER À UTILISER LES LIEUX DE TRAITEMENT LES PLUS PROCHES MÊME S'ILS SONT SITUÉS HORS TERRITOIRE

Afin de permettre de réaliser des économies de coûts substantielles et de réduire les coûts de transport et les émissions de GES, il y a lieu de ne pas hésiter à étudier l'opportunité d'utiliser des lieux de traitement situés plus près des centres de production, même s'ils sont situés hors du territoire de planification.

À titre d'exemple le site d'enfouissement de Ste-Sophie (WMI) est situé à seulement 34 km de Saint-Sauveur ne requerrait aucun poste de transbordement alors que celui de Rivière-Rouge (RIDL) est situé à 91 km et en requiert un.

F. UNE VILLE SANS CALENDRIER

RECOMMANDATION 10

LES JOURS DE COLLECTE DOIVENT ÊTRE FRÉQUENTS, RÉCURRENTS, PRÉVISIBLES ET PERMANENTS

Sous le titre une ville sans calendrier, je vous parle, dans le mémoire, de tout ce qui avait été mis en place à Laval en ce sens. Vous serez en mesure de le lire.

G. UN PLAN DÉFINITIF ET COHÉRENT À LONG TERME

RECOMMANDATION 11

METTRE EN PLACE UN PLAN DÉFINITIF ET COHÉRENT À LONG TERME

Il importe de mettre en place une façon de faire définitive et cohérente, qui demeurera la même à long terme. Il faut voir loin.

Évidemment je pense à une approche uniforme sur tout le territoire faisant appel à la collecte à 3 voies implantée partout et profitant de contrats plus gros dont les charges sont réparties également entre 5 jours de collecte. Il y a lieu aussi de déterminer les types de bacs au préalable de même que la fréquence des collectes. Une fois en place on ne change plus d'idée. Évitions la valse hésitation et les changements de cap qui lancent des message contradictoires aux citoyens et qui sèment le doute.

À cet égard, je me dois de souligner le recul de la Ville de Saint-Sauveur, qui, certainement de bonne foi, avec de bonnes intentions, à l'été 2015, a substantiellement réduit la fréquence de collecte des résidus verts et qui récidive en 2016 .

Nous avons semblé oublier que d'ici quelques années il faudra revenir avec la collecte des résidus alimentaires et que celle-ci sera certainement combinée à la collecte des résidus verts, et que cette collecte devra avoir lieu à chaque semaine. On lancera alors un nouveau message, la collecte des matières organiques c'est de nouveau important. Alors qu'en 2015 nous aurons lancé le message contraire.

H. NON AUX MESURES COERCITIVES DE REFOULEMENT

RECOMMANDATION 12

INTERVENIR EN AMONT ET NON EN AVAL

NON À LA TARIFICATION DES ORDURES ET AUX DIMINUTIONS DE FRÉQUENCES DES COLLECTES

Je recommande fermement de chercher à changer le comportement des gens à l'égard de leur consommation, de leur façon de vivre et conséquemment sur la production de matières résiduelles, qu'il y a lieu de diminuer, en intervenant en amont et non en aval par des mesures coercitives comme la diminution de fréquence de collecte ou la tarification de ordures.

J'ai évoqué plusieurs raisons pourquoi je suis contre la tarification des ordures et les diminutions de fréquence de collecte et je les explique longuement dans le mémoire.

I. DES ÉCOCENTRES NOMBREUX ET ACCESSIBLES

RECOMMANDATION 13

DES ÉCOCENTRES NOMBREUX, PRÈS DES GENS ET ACCESSIBLES, GRATUITEMENT

Je recommande fermement de s'assurer que tous les citoyens, commerçants et entrepreneurs puissent avoir accès à un écocentre situé près de chez eux, facilement accessible, selon des horaires élargis conformes aux réels besoins, et ce, gratuitement.

À cet effet je désire citer un faux-pas commis l'été dernier à l'écocentre de Saint-Sauveur. L'écocentre annonce qu'on y accepte les ordures. Logique. Pour les gens qui doivent quitter et qui ne peuvent attendre la prochaine collecte c'est exactement ce qu'il faut faire. Mais plutôt que d'accepter les matières de façon contrôlée par les opérateurs, donc à l'intérieur des guérites, on a laissé les gens déposer les ordures hors du secteur surveillé, à l'extérieur de la guérite. Évidemment, on y a déposé en vrac toutes sortes de matières (cela démontre qu'il y a un besoin) mais cela a sans doute indisposé les opérateurs qui ont décidé de refuser soudainement les ordures. Plus de service ! À éviter absolument. On doit toujours pouvoir déposer nos ordures à un écocentre.

RECOMMANDATION 14

PROLONGER LES HEURES D'OUVERTURE DES ÉCOCENTRES POUR ACCOMODER LES SAISONNIERS ET LES VILLÉGIATEURS

Étudier la possibilité de prolonger les heures d'ouverture des écocentres, même le dimanche s'il le faut, pour accommoder les saisonniers et villégiateurs qui ne désirent pas laisser les ordures ou les autres matières (recyclables et organiques) à la rue en attente d'une collecte lointaine, lors de leur départ le dimanche soir par exemple.

J. POUR CERTAINS ENCOMBRANTS DES COLLECTES DÉDIÉES SUR APPEL

RECOMMANDATION 15

DES COLLECTES DÉDIÉES, SUR APPEL, POUR LES ÉLECTROMÉNAGERS, LES MEUBLES ET LES MATELAS

Afin d'en assurer la réutilisation et le recyclage, au lieu de les diriger vers l'enfouissement, je recommande de mettre en place deux collectes dédiées, conjointes ou séparées, sur appel téléphonique, pour certains encombrants, soit les électroménagers d'une part et les meubles et les matelas d'autre part.

K. INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

RECOMMANDATION 16

LA MISE EN PLACE DES MOYENS DE COLLECTE CONSTITUE LE MEILLEUR MOYEN DE SENSIBILISATION

On peut bien sûr réfléchir et élaborer des plans de communication tous plus sophistiqués les uns que les autres, pour informer, sensibiliser et éduquer les gens. Mais le moyen le plus sûr d'y arriver c'est de prêcher par l'action et de carrément mettre en place les outils de collecte : Bacs roulants et collecte des matières organiques par exemple à compter de telle date tous les mercredis.

L. RÉGLEMENTER LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

RECOMMANDATION 17

RÉFLÉCHIR À LA POSSIBILITÉ DE RÉGLEMENTER LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Malgré l'existence d'un règlement provincial, il y a lieu de réfléchir fermement à la possibilité de mettre en place une réglementation régionale visant à obliger la vidange des fosses septiques à intervalle régulier et à exiger un traitement adéquat.

Voilà ! J'ai terminé. Merci pour votre écoute fort appréciée.

Je suis évidemment à votre disposition si vous avez des questions.